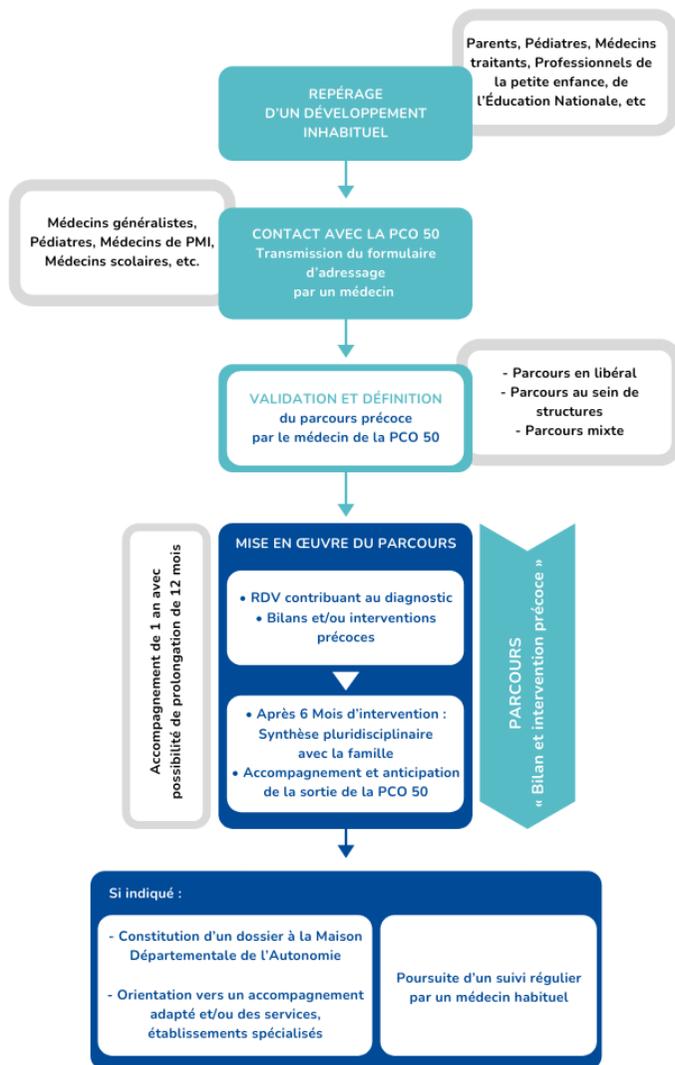


# Notre démarche



# Nous contacter

PCO TND 50

Dans les locaux du CAMSP de Saint-Lô  
682 rue Jules Vallès,  
50 000, SAINT-LO

contact.pco50@pep50.fr  
06 33 70 73 17

## Ouverture le

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Le département de la Manche dispose d'une Plateforme financée par l'ARS Normandie et co-portée par les PEP 50, Normandie Pédiatrie et le Centre Hospitalier de l'Estran. Son fonctionnement s'appuie sur une collaboration avec plusieurs partenaires du secteur médico-social et sanitaire.



**P.C.O 50**  
Plateforme de **C**oordination  
et d'**O**rientation des  
**T**roubles du **N**euro-**D**éveloppement

## PCO TND de la MANCHE

- **ORIENTE** l'enfant et sa famille dans un parcours bilan et/ou interventions précoces
- **SOUTIEN** Les professionnels dans leur pratique (information, sensibilisation)
- **FEDERE** un réseau de partenaires



La solidarité en action

## PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION S'ADRESSE AUX :

Enfants de moins de 7 ans, dès lors qu'il existe une suspicion de Troubles du Neuro-Développement qui peuvent se traduire par des difficultés :

- ▶ D'interactions sociales
- ▶ Développement intellectuel
- ▶ D'attention +/- hyperactivité
- ▶ De l'acquisition du langage oral
- ▶ De coordinations
- ▶ Des apprentissages scolaires

## LA PLATEFORME ASSURE :

- LA COORDINATION DES SOINS par une équipe dédiée (médecins, coordonnateur de parcours, assistante de coordination)
- LE FINANCEMENT DES SEANCES auprès des praticiens libéraux de proximité (psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens)

## Vous êtes médecin

Vous pouvez faire appel à la plateforme pour vos jeunes patients. Pour cela, il vous faut :

- ▶ Remplir le « formulaire de repérage des Troubles du Neuro-Développement » disponible en ligne sur le site « [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr) »
- ▶ Puis le transmettre à la plateforme qui étudiera la demande. Une réponse vous sera apportée rapidement. Le coordonnateur de parcours se mettra en lien avec la famille.



## Vous êtes parent

Vous êtes inquiet et souhaitez bénéficier d'un accompagnement adapté et coordonné :

Votre enfant doit avoir moins de 7 ans et ne pas avoir de dossier à la Maison Départementale de l'Autonomie.

Il est nécessaire de contacter votre médecin généraliste, votre pédiatre ou tout autre médecin pour envisager une prescription.

Ce dernier transmettra votre dossier à la PCO TND 50 qui étudiera votre demande avant de vous contacter.

